

ACTION ÉCO-ÉNERGIE

Secteur

Accès à l'emploi



Rapport d'activités 2024

1, rue Pierre Mellarède
06100 NICE
ecoenergie@fondationdenice.org



REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2024,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 479 salariés-ées réparti.es sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 32 millions d'euros, la Fondation accompagne près de 12 000 personnes chaque année et gère 593 logements dont 55 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers lieu alimentaire et durable, composé d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions des secteurs, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, des personnes migrantes, des personnes en situation de grande précarité, des personnes avec des maladies dégénératives et invalidantes.
- Accompagner les personnes vers l'accès aux droits, l'accès au logement, l'accès à l'emploi.
- Prévenir les expulsions locatives en intervenant de façon précoce auprès des ménages en difficultés.
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en place des actions de réduction des risques et dommages.

Ce secteur concentre 72 % des logements gérés par la Fondation (425 sur 593) et a la particularité de se déployer dans 12 communes dans les vallées. Ses activités mobilisent 50 % du budget de la Fondation. Il a notamment étendu en 2024 les actions de son Unité Logement d'Accompagnement Mobile sur l'Ouest du département.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité est abordée comme un moyen d'accès à l'autonomie, accessible à tous.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi).
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier).
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, Plateforme emploi), les déplacés de guerre Ukrainiens
- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet COACH).

- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant un accès à l'emploi direct : Equipe Mobile Emploi.
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Etablissement et Service de Pré-Orientatation).
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie.
- Favoriser la mobilité grâce à notre Auto-école Sociale et la mise à disposition de véhicules.
- Lutter contre la précarité énergétique (l'action éco-énergie).

Le secteur accès à l'emploi est étendu de Grasse à Menton, il concentre ses actions sur la bande littorale et déploie ses actions sur 12 sites. Il a intégré en 2024 deux nouveaux sites liés à l'extension des actions Appui intensif emploi et Redynamisation emploi seniors sur Nice.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles réunit les établissements et services œuvrant pour la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité.

Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.es, jeunes majeur.es confié.es par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques, l'enfance, la jeunesse et le milieu ouvert, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants dès l'âge de 3 ans, des adolescent.es et des jeunes majeur.es tout en favorisant l'accès à l'autonomie (4 maisons d'enfants à caractère social, enfants, adolescents, jeunes adultes, service appartements).
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineur.es non accompagné.es et leurs enfants (service mineur non accompagnés dans le diffus).
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (Plateforme de Services Jeunes).
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile).
- Représenter et accompagner les mineur.es victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc).
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu Ressources).

Le secteur a réorganisé le domaine de l'Enfance en 2024 et accueille désormais des enfants confiés dès l'âge de 3 ans.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, l'unité RH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent une expertise par leur soutien technique et garantissent le respect des réglementations.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation :

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

3 faits marquants en 2024

Une année d'avancée pour l'emploi dans notre secteur avec l'extension du Ségur pour tous

Le 4 juin 2024, le gouvernement décidait par arrêté d'étendre le bénéfice de la revalorisation salariale dite « Ségur pour tous » de 238 euros bruts pour tous les salariés de notre branche-soit 147 salariés pour la fondation (secteur accès à l'emploi, siège social, fonctions administratives et services généraux, direction) injustement exclus depuis 2022.

Nous réclamions cette mesure afin de rétablir une égalité de traitement au vu de l'égale contribution de tous aux missions de solidarité de la Fondation. Saluons cette avancée positive en faveur d'une meilleure reconnaissance des contributions de l'ensemble de nos métiers. Hélas, cette revalorisation salariale qui représente un coût de 700 000

euros sur 2024 intégrant la rétroactivité n'a pas été intégralement compensée par l'Etat et a fragilisé notre équilibre budgétaire.

La réorganisation du siège social

Afin d'anticiper le départ en retraite de notre DAF prévue en 2026, nous avons restructuré le siège social autour de fonctions de responsable RH, administrative/financière et paye en vue de doter chaque unité d'un expert fonctionnel.

Nous avons également accompagné le déploiement d'un nouveau SIRH et d'un logiciel de dématérialisation du circuit de la facture afin de moderniser et sécuriser nos process.

Nous travaillerons en 2025 à structurer l'échelon supérieur de direction des fonctions support RF et DAF.

Le développement malgré les incertitudes budgétaires et des coups d'arrêt

Malgré un contexte d'austérité, nous avons continué à développer nos actions en complétant nos interventions à l'Ouest du département (Unité logement d'Accompagnement mobile sur la prévention des expulsions locatives à Grasse-Cannes-Antibes), à Nice (extension des actions d'accompagnement des allocataires du RSA) et au bénéfice d'enfants dès 3 ans placés au titre de la protection de l'enfance.

L'action d'accompagnement à l'emploi des déplacés de guerre Ukrainiens s'est arrêtée prématurément en novembre 2024 suite à des réductions budgétaires comme l'équipe mobile emploi.

La non compensation du Ségur, les annonces tardives de réduction de subvention nous ont mis en difficulté et ont entraîné des suppressions de postes (Plateforme de services jeunes, SPEL, Halte de nuit, Flash Emploi, Cap entreprise, Equipe mobile Emploi.....). Cela doit nous engager à la prudence en 2025.

Les perspectives 2025

- Préserver l'emploi et le périmètre de nos actions : obtenir la compensation du Ségur pour 2024 soit environ 500 000 euros à la suite du recours formé contre l'Etat ainsi que des crédits supplémentaires pour 2025
- Accompagner la restructuration des fonctions support du siège social face aux enjeux
- Poursuivre l'expérimentation d'actions innovantes dans le but de répondre aux besoins d'accompagnement du public : recherche-action avec l'Université sur le mandat numérique dans l'activation des aides sociales, valorisation du travail-pair, extension du Un Chez Soi jeunes, accueil durable et bénévoles d'enfants placés chez des tiers...

« Notre projet associatif demeure le même, celui d'aider les plus fragiles, les plus vulnérables, ceux pour lesquels la société ne trouve plus de place. »

Louis Xavier Michel, ancien Président de la Fondation de Nice, décédé en septembre 2022

La vulnérabilité énergétique dans les Alpes-Maritimes

La précarité énergétique se traduit par la difficulté d'un ménage à accéder à une énergie suffisante pour se chauffer, se rafraîchir ou s'éclairer. Si elle se matérialise souvent par des factures trop élevées, elle peut également se traduire par des phénomènes de restriction dans le logement. Ainsi selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, 41 % des Français qui ont eu froid en 2024 l'expliquent par la nécessité de limiter le chauffage pour des raisons financières.

Dans les Alpes-Maritimes, cette problématique est souvent associée aux périodes hivernales, notamment dans les zones alpines au climat plus rude que sur la côte, dans des logements aux performances énergétiques limités (grandes maisons chauffées au fioul). Les températures rigoureuses de l'arrière-pays et la mauvaise isolation de certains logements obligent ainsi les ménages à dépenser davantage en chauffage, ce qui pèse lourdement sur leur budget.

Mais la vulnérabilité énergétique, avec l'augmentation générale des températures, prend aussi une dimension particulière en été, notamment en raison du phénomène de "bouilloire thermique". Ce phénomène désigne la surchauffe des logements mal isolés, notamment en milieu urbain, où l'accumulation de chaleur dans les bâtiments et l'absence de dispositifs de rafraîchissement aggravent l'inconfort thermique des habitants. Ainsi, les vagues de chaleur successives et l'effet d'îlot de chaleur urbain accentuent ces difficultés, rendant certaines habitations invivables, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

Au-delà des difficultés économiques, la précarité énergétique a des conséquences majeures sur la santé. Le froid excessif en hiver, la surchauffe estivale, une mauvaise isolation et une ventilation insuffisante ; propices au développement de pathologies liées à l'humidité, notamment les moisissures, entraînent des risques accrus de maladies respiratoires comme l'asthme, les allergies ou les infections bronchiques. Le stress et la fatigue liés à un inconfort thermique prolongé peuvent également affecter la santé mentale, augmentant l'anxiété et les troubles du sommeil.

Entre froid hivernal et chaleur étouffante estivale, la précarité énergétique dans les Alpes-Maritimes impose donc des réponses adaptées, allant de la rénovation thermique des bâtiments à des dispositifs d'aide aux ménages les plus fragiles.

L'Action éco-énergie +

Depuis 2020, la Fondation de Nice est partenaire du Département des Alpes-Maritimes pour développer une nouvelle mesure d'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leur habitat afin de réduire leurs dépenses énergétiques et ainsi de prévenir les situations d'impayés. Cette mesure s'inscrit dans une démarche « d'aller vers » et a vocation à apporter des premières solutions concrètes aux personnes qui en bénéficient.

Cette action cible des ménages identifiés et orientés par des travailleurs sociaux du territoire. Ces ménages à faible revenu :

- Expriment des difficultés à régler leurs factures d'énergie,
- Veulent mieux maîtriser leur consommation,
- Souhaitent gagner en confort dans leur logement.

Un(e) conseiller(e) éco-énergie réalise à leur domicile un diagnostic énergétique. Il/elle va :

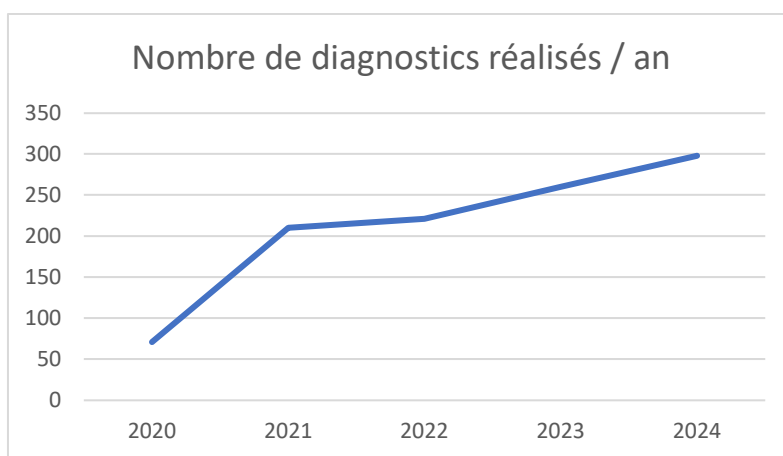
- Qualifier le bâti (moisissures, isolation...) et l'état des équipements,
- Vérifier l'adéquation des abonnements (eau, électricité, gaz),
- Identifier les habitudes de consommation d'énergie au sein du logement,
- Délivrer des conseils personnalisés pour mieux maîtriser les dépenses,
- Fournir et installer de petits équipements économes (mousseurs, ampoules, douchette...),

En fonction de la situation, il/elle peut également :

- Faire réaliser de petits travaux de rénovation (changer une chasse, colmater une fuite...),
- Remplacer des équipements électroménagers obsolètes,
- Intervenir auprès des bailleurs pour les inciter à réaliser des travaux qui sont à leur charge,
- Mettre les propriétaires et bailleurs en lien avec les plateformes énergétiques du territoire,
- Orienter et si besoin accompagner le ménage vers des accompagnements spécifiques,

L'Année 2024 en chiffres

- 395 ménages orientés par les travailleurs sociaux sur le dispositif,
- 308 ménages accompagnés soit 1 076 depuis le lancement de l'action en 2020,
- 566 visites à domicile dans 55 communes du Département,
- 1 776 petits équipements économes distribués et installés,
- 195 actions de soutien renforcé menées auprès de 150 ménages,
- Le recrutement d'une nouvelle chargée de visite au sein de l'équipe,



Parcours de personnes accompagnées

Ces témoignages illustrent **l'impact concret** de notre action **sur le quotidien des ménages** en précarité énergétique, **en allégeant leurs factures, améliorant leur confort et favorisant leur autonomie financière.**

Exemple de Mme S

Madame S. vit seule dans un immeuble ancien de Menton. Avec une petite retraite, elle peine à payer ses factures et limite son chauffage à une seule pièce pour économiser. Son logement est marqué par une forte humidité due à l'absence de ventilation naturelle et à une buse de douche défectueuse. Grâce au diagnostic sociotechnique, nous avons identifié plusieurs pistes d'amélioration :

- *Installation d'une ventilation dans la salle de bain pour réduire l'humidité.*
- *Changement de son abonnement heures creuses/heures pleines, jusqu'alors non rentable.*
- *Aide à la réclamation du chèque énergie auquel elle avait droit.*

Madame S a rapidement mis en place les conseils prodigués et contacté son bailleur. Une prochaine visite permettra d'installer des rideaux et de finaliser la ventilation avec l'avis d'un électricien.

Exemple de Mme L

Mme L, veuve et mère de deux enfants, travaille comme femme de ménage mais fait face à des dettes locatives croissantes malgré un logement social en bon état. Chaque année, la régularisation des charges augmente significativement (430 € en 2022, 1 420 € en 2023 et 1 840 € en 2024), principalement en raison d'une sous-évaluation des provisions et du coût élevé de l'eau chaude collective.

Bien que ses dépenses énergétiques soient maîtrisées, nous avons constaté que son abonnement Engie était inadapté (+50 €/mois avec un prix du kWh élevé). Lors de la visite, nous avons procédé au changement de fournisseur pour Label Énergie, réduisant ses prélèvements de moitié, soit une économie annuelle de 600 €. Cette marge financière supplémentaire lui permettra de mieux gérer ses charges locatives.

Exemple de la Famille G.

La famille G, composée de deux retraités et de leur fille au RSA, occupe un rez-de-chaussée de 97m² et doit faire face à une facture énergétique annuelle de 3 400 €. L'analyse de leur consommation a révélé que leur abonnement de gaz était facturé à un tarif bien supérieur aux prix actuels (23 cts contre 13 cts/kWh).

Les actions mises en place :

- *Changement d'abonnement, générant une économie de 700 €/an sur le gaz.*

- Optimisation de l'abonnement d'électricité, économisant 300 €/an supplémentaires.
- Lancement d'une réclamation pour récupérer le surcoût des trois dernières années.
- Installation de rideaux thermiques, joints de fenêtres et ampoules LED pour améliorer le confort et réduire la consommation.

Un contact avec le propriétaire a également été proposé pour traiter les ponts thermiques responsables de l'humidité.

Exemple de Mme R

Madame R, bénéficiaire du RSA vivant avec son fils à Saint-André-de-la-Roche, semblait initialement peu intéressée, pensant que son prochain déménagement rendrait l'intervention inutile. Finalement, l'intervention lui a beaucoup apporté.

Nous avons comparé la consommation de ses appareils électriques, illustrant concrètement la différence de puissance entre ses téléviseurs (60 W vs 470 W), ses ventilateurs et son climatiseur. L'analyse du compteur Linky lui a permis de mieux comprendre sa consommation en temps réel.

Bien qu'aucune économie immédiate n'ait été réalisée, Madame Romero a trouvé ces informations précieuses pour sa gestion énergétique future.

Exemple de Mme H

Madame H, femme de ménage qui vit avec sa fille de 12 ans dans un studio de 20m² à Nice, faisait face à plusieurs problèmes d'insalubrité :

- VMC défectueuse en cuisine et faible flux en salle de bain.
- Fenêtre coulissante non étanche.
- Salle de bain humide avec moisissures importantes.
- Fuite du robinet du lavabo, empêchant son utilisation.

Sa fille, asthmatique, ne pouvait plus se doucher sur place et devait aller chez son père. Les services d'hygiène avaient mis en demeure le propriétaire, mais les travaux tardaient à être effectués. Nos actions ont permis :

- Le remplacement des VMC et la consolidation de la fenêtre.
- L'intervention d'un plombier pour réparer le lavabo, désormais fonctionnel.
- L'accompagnement de Madame et sa fille pour repeindre la salle de bain.
- Une surprise de son frère, qui a profité de leur absence estivale pour repeindre tout le studio.

Aujourd'hui, Madame H. et sa fille vivent dans un logement plus sain et confortable, avec une meilleure ventilation et une isolation améliorée pour l'hiver. Elle a exprimé sa gratitude à plusieurs reprises pour notre intervention.

Des orientations croissantes vers le dispositif

Depuis le lancement de l'action en 2020, ce sont **1 076 ménages des Alpes-Maritimes** qui ont bénéficié d'un accompagnement par notre équipe.

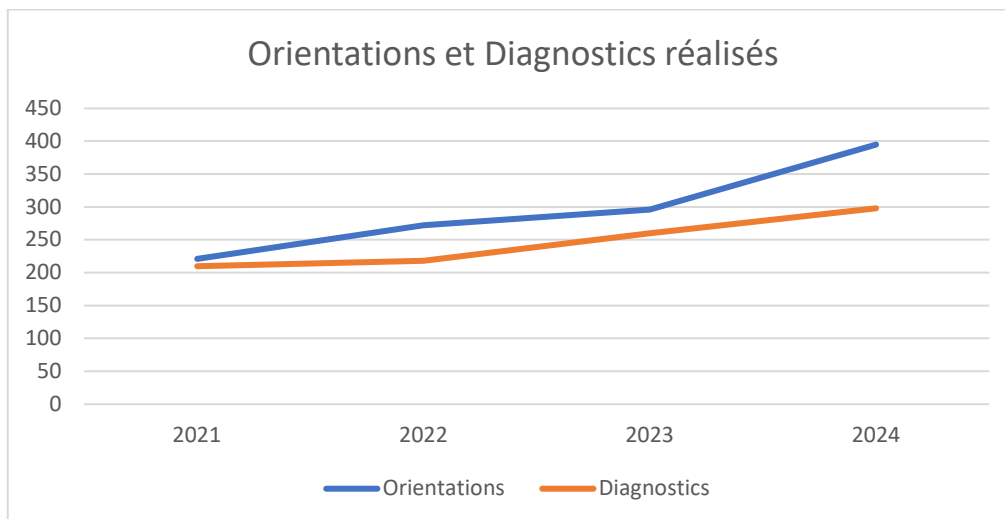
Origine repérage 2020 - 2024												
Orienteurs	2020		2021		2022		2023		2024		Total	
MSD	45	64%	85	39%	64	29%	104	40%	128	41%	426	40%
CCAS	6	9%	48	22%	38	17%	20	8%	52	17%	164	15%
Associations	17	24%	72	33%	109	49%	130	50%	110	36%	438	41%
Autres	2	3%	12	6%	10	5%	6	2%	18	6%	47	4%
Total	70	100%	217	100%	221	100%	260	100%	308	100%	1 076	100%

En 2024, l'équipe Eco-énergie + a réalisé 566 visites à domicile auprès de **308 ménages** dans 55 communes du Département, soit 64% de l'objectif affiché dans le cadre du programme Slime.

80% des ménages orientés vers le dispositif l'ont été en raison de factures importantes d'énergie (45%), de présence d'humidité dans le logement (21%) ou de situations d'impayés (14%).

Motif	Nombre de ménages	
Factures importantes d'énergie / d'eau	140	45%
Humidité	65	21%
Impayés d'énergie / d'eau	41	13%
Froid en hiver	21	7%
Autre	21	7%
Difficultés à payer	11	4%
Equipements défectueux	9	3%
Total	308	100%

En parallèle de l'augmentation des orientations, nous avons constaté une augmentation des déperditions entre les orientations et les accompagnements effectifs : 25 % des 395 ménages orientés n'ont pas été joignables ou pas souhaité donner suite à l'orientation une fois joint par téléphone. Par ailleurs, pour faire face à l'augmentation des flux et réaliser davantage d'accompagnement, nous n'avons finalisé le recrutement d'un quatrième chargé de visite qu'au mois de juillet 2024.



L'équipe Eco-énergie + a continué à rencontrer régulièrement les partenaires orienteurs sur le territoire : référents RSA, Maisons de Solidarités Départementales sur l'ensemble du territoire, Centres Communaux d'Action Sociale conventionnés avec le Département, travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocation Familiales. La plupart des partenaires orienteurs ont dû être sensibilisés à la nouvelle interface pour saisir l'action en ligne à la suite du changement d'interface numérique mis en place par le Département en milieu d'année.

Des ménages isolés et en privation d'énergie

En 2024, sur les 308 ménages accompagnés :

- 37 % sont des **personnes seules** et 36 % des **adultes isolés avec enfants**,
- 88% vivent dans des logements collectifs et 52 % sont locataires du parc privé,
- **69 % ont eu froid dans leur logement** au cours de l'hiver 2023 - 2024,
- **60 % restreignent de chauffage** pour réduire leurs factures énergétiques,
- 49% ont un chauffage décentralisé avec des radiateurs électriques,
- 80 % sont éligibles au chèque énergie,
- 78 % sont catégorisés « ménages très modestes » par l'ANAH,
- **Un tiers** au moins vivent dans un logement avec présomption d'indécence,

Un diagnostic complet de la situation des ménages

Labellisé dans le cadre du programme Slime porté par le réseau Cler qui rassemble près de 300 structures engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique, l'intervention des chargés de visite se base sur une **méthodologie reconnue au niveau national**. Elle se met en œuvre via la réalisation d'un **diagnostic sociotechnique** pour diagnostiquer précisément la situation des ménages afin de leur faire des préconisations et de les orienter vers les bons acteurs sur le territoire.

Les chargés de visite contactent les ménages orientés pour convenir d'une première visite à domicile. Au cours de cette première visite d'environ deux heures faite avec le ménage, ils font un **état des lieux du bâti** du logement (isolation, état des menuiseries, infiltrations d'air ou humidité, système de ventilation), évaluent le **confort thermique** et le **respect des normes minimales d'habitabilité** (indécence), identifient les différents **équipements énergétiques** utilisés au sein du logement (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, ventilation et électricité spécifique) et leurs **sources d'énergie** (gaz, bois, fioul, électricité), prendre connaissance des différents **abonnements souscrits** par le ménage auprès de fournisseurs (gaz, électricité, eau), identifier les **habitudes de consommations** du ménage (ventilation, usage des équipements, habitude de vie) et rassembler les **factures liées aux dépenses énergétiques** (factures des fournisseurs ou relevé des charges locatives).

A l'issue de la visite, le/la chargé(e) de visite **analyse l'ensemble des éléments recueillis**. Si besoin pour il/elle contacte les différents acteurs (fournisseurs d'énergie, agence de location, propriétaire, travailleur social à l'origine de l'orientation, ...) pour obtenir des **compléments d'informations** sur les éléments recueillis. Il/elle évalue la consommation annuelle d'énergie et la compare à des ratios moyens à l'échelle nationale et vérifie l'adéquation des abonnements. Il/elle rédige un **rapport de visite**.

Lors d'une seconde visite qui se déroule dans les quinze jours suivant la première, le/la chargée de visite présente le rapport de visite et les éléments de diagnostic au ménage. Il s'agit d'abord d'une **démarche pédagogique** visant le **développement de la capacité d'agir du ménage** en lui permettant si besoin de comprendre ses factures énergétiques et d'identifier les gestes économes. Le cas échéant, les chargés de visite fournissent et installent des petits équipements facilitant les économies d'énergie (mousseurs, ampoules, douchette...). Ils/elles **préconisent des actions concrètes** que le ménage peut initier pour améliorer sa situation, **l'orientent vers des acteurs relais** sur le territoire (ADIL, API Provence, ADLH, Maison de l'Habitant...) et peuvent **proposer un soutien renforcé** à l'issue du diagnostic. Ces éléments inclus dans le rapport de visite sont envoyés aux travailleurs sociaux à l'origine de l'orientation.

Equipements installés aux domiciles des ménages en 2024		
Type	Nombre	%
Thermomètre ambiance, réfrigérateur, hygromètre	534	30%
Ampoules basse consommation	309	17%
Mousseurs réducteurs de débit	217	12%
Rideaux isolants	240	13%
Bas de porte adhésifs / boudins	100	6%
Douchettes économes et stop douche	94	5%
Joints isolants portes / fenêtres	79	4%
Multiprise à interrupteur / coupe veille	50	3%
Sablier de douche	36	2%
Joints de robinets	15	1%
Prise programmable	5	0%
Manchons de calorifugeage	3	0%
Adaptateur de culot	1	0%
Autres	90	5%
TOTAL	1 776	100%

Un accompagnement concret pour améliorer la situation des ménages

Le chargé(e) de visite, à l'issue du diagnostic sociotechnique, fait des **préconisations** au ménage sur les prochaines actions à mener avec l'appui de son référent social pour améliorer sa situation. Il/elle oriente le ménage vers les acteurs relais compétents sur le territoire

Principales préconisations - 2024		
Type	Nombre	%
Accompagnement sur les usages de l'énergie/de l'eau	152	28%
Païement des factures d'énergie / d'eau	115	21%
Travaux et équipements domestiques	106	19%
Médiation relation bailleur-locataire	113	21%
Relogement	19	3%
Accompagnement social et budgétaire	9	2%
Autres orientations	32	6%
TOTAL	546	100%

En fonction de la situation et de l'autonomie du ménage, le/la chargé(e) de visite peut également proposer et mettre en œuvre un « **soutien renforcé** » qui se concrétise par un accompagnement supplémentaire réalisé par l'équipe Eco-énergie + :

- Accompagner le ménage pour **ajuster ses abonnements** ou pour négocier l'échelonnement des paiements auprès des fournisseurs d'énergie,
- Faire réaliser de **petits travaux** de rénovation (changer une chasse, colmater une fuite...),
- Remplacer des **équipements électroménagers** obsolètes,
- **Intervenir auprès des bailleurs** pour les inciter à réaliser des travaux qui sont à leur charge,
- Mettre les propriétaires et bailleurs **en lien avec les plateformes énergétiques du territoire**,
- Orienter et si besoin accompagner le ménage vers des **accompagnements spécifiques**,

En 2024, nous avons réalisé **195 actions de soutien renforcé** auprès des ménages orientés.

Actions de soutien renforcé menées en 2024		
Type	Nombre	%
Réalisation de petits travaux dans le logement	80	41%
Remplacement d'équipements électroménagers obsolètes	25	13%
Prise de contact avec le bailleur pour la réalisation de travaux	31	16%
Ajustement des abonnements auprès des fournisseurs	32	16%
Accompagnement à l'obtention du chèque énergie	9	5%
Accompagnement à la mobilisation des acteurs relais (ADIL, API, ADLH, CE 06)	12	6%
Autres actions d'accompagnement	6	3%
TOTAL	195	100%

Perspectives 2025

- Augmenter le nombre de ménages bénéficiaires en visant 340 diagnostics réalisés,
- Renforcer nos méthodologies d'action en termes de médiation bailleur et d'appui à la réalisation de petits travaux, plus particulièrement dans les situations de non-décence,
- Organiser un évènement pour la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique afin de renforcer les collaborations avec les autres acteurs du territoire,
- Contribuer à renouveler l'adhésion de l'action au programme national Slime+ pour la période 2025 – 2027,



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.